

# VESTIAIRE UNIVERSEL

## FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

### SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

1. Contexte et généralités
2. Circulation
3. Signalisation
4. Cabine universelle
5. Cabine individuelle de douche et de déshabillage
6. Cabine individuelle de toilette
7. Casiers accessibles
8. Bancs accessibles
9. Distributeurs de savon, sèche main et sèche cheveux

### OBJECTIFS

- a. Réduire la discrimination liée à l'identité ou à l'expression de genre.
- b. Améliorer l'expérience des familles, en facilitant l'accompagnement des enfants ou des personnes dépendantes.
- c. Simplifier l'organisation pour les responsables de groupes mixtes (groupes scolaires, camps de jour, etc.).
- d. Préserver l'intimité et la confidentialité grâce à des cabines individuelles fermées.
- e. Renforcer la sécurité.
- f. Garantir l'accessibilité universelle, notamment pour les personnes en situation de handicap.

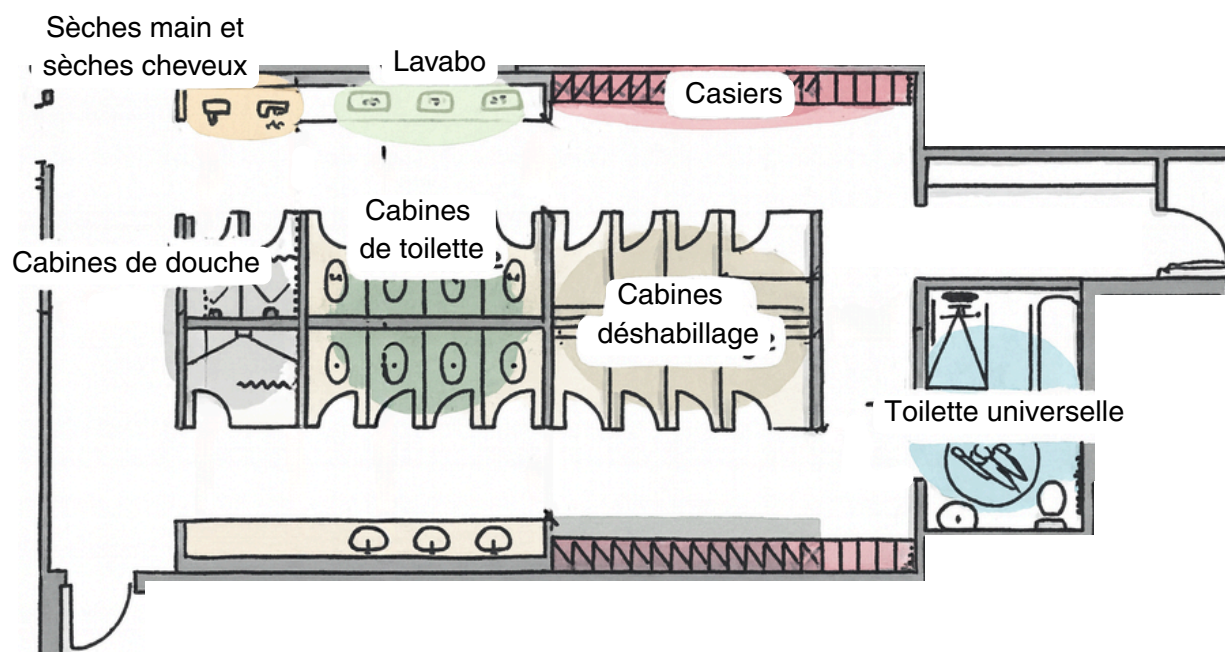


# VESTIAIRE UNIVERSEL

## FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

### 1 Généralités

- Les vestiaires universels offrent **un environnement sécuritaire, inclusif et confortable** pour l'ensemble des personnes utilisatrices. Leur appellation reflète désormais une vision élargie, axée sur l'accessibilité et l'inclusion, indépendamment du genre, des capacités ou de la situation familiale.
- Ces espaces constituent une **zone commune accessible à toutes et à tous**, où **la nudité est interdite** dans les aires partagées afin d'assurer un cadre sécuritaire et respectueux.
- Ils comprennent généralement une **aire ouverte** équipée de **casiers**, de **lavabos** et de **bancs**, à laquelle s'ajoutent des **zones fermées** permettant une utilisation confidentielle. Des **cabines individuelles fermées** sont prévues pour permettre de se changer ou de se doucher en toute intimité.
- Les **toilettes universelles** regroupent une **douche**, une **toilette**, un **lavabo** et une **zone de déshabillage**, facilitant un accès autonome et sécuritaire, notamment pour les personnes utilisant une aide à la mobilité.



## 2 Circulation

### Parcours sans obstacles :

- La surface du plancher ou du sol doit être stable, ferme, antidérapante. Elle doit produire un éblouissement minimal ne présenter aucun motif visuel intense.
- La largeur des voies accessibles doit être de 1200 mm, sous réserve des exceptions suivantes :
  - o Pour les courtes réductions de la largeur ne dépassant pas 600 mm de longueur, elle doit être d'au moins 860 mm
  - o Pour un demi-tour visant à contourner un obstacle, elle doit être d'au moins 1200 mm
- La superficie de plancher ou de sol libre exigée pour l'utilisateur d'un appareil d'aide à la mobilité sur roues doit être d'au moins 820 mm sur 1390 mm pour une position immobile (voir la figure 1) et d'au moins 2100 mm sur 2100 mm pour un demi-tour sans entrave (voir la figure 2).

Figure 1

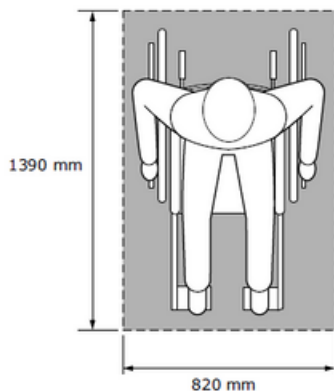
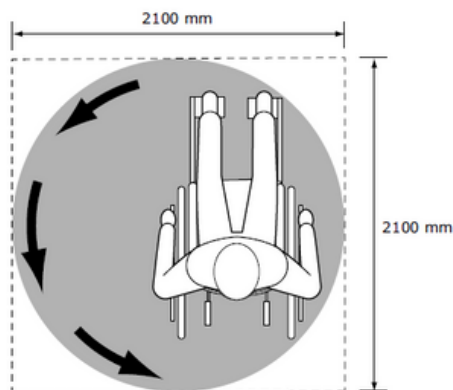


Figure 2



### Bonnes pratiques :

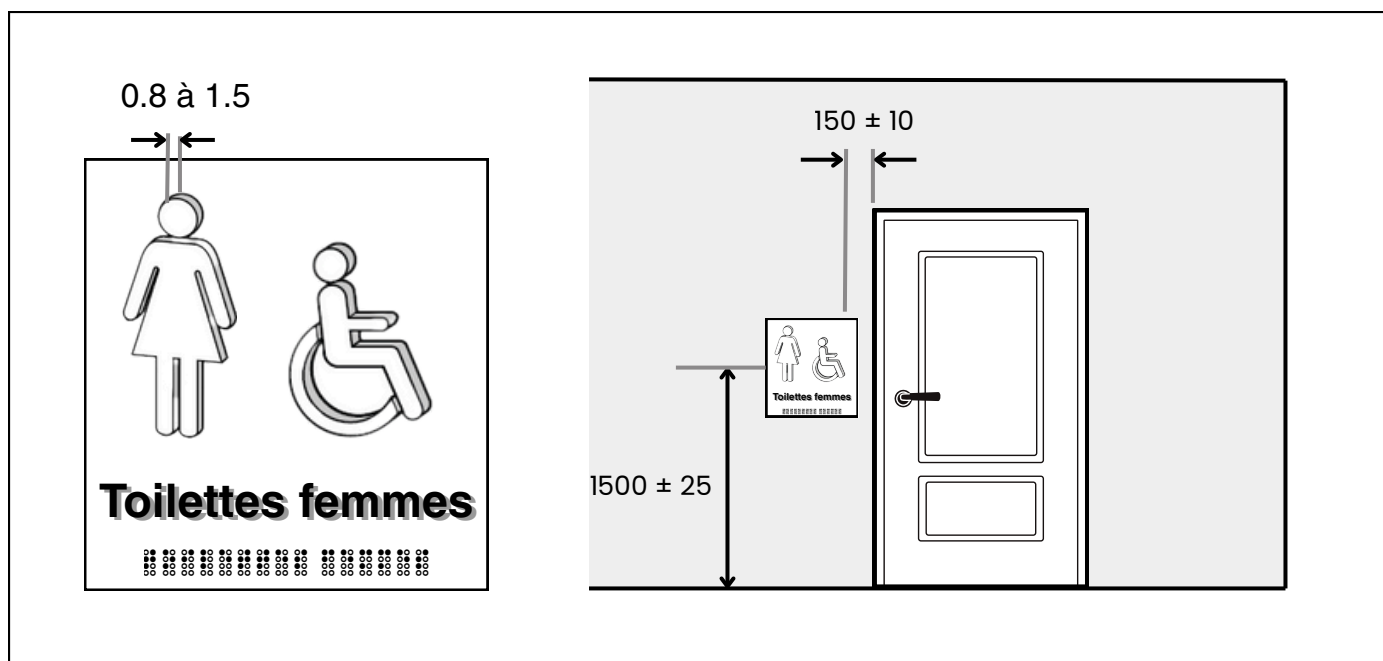
- La voie de circulation comprend des points de demi-tour au bout de la voie de circulation.
- S'assurer que les obstacles ou les objets en saillie sur la voie de circulation sont de couleur contrastante et repérables à l'aide d'une canne.
- Veiller à ce que la voie de circulation soit libre de tout obstacle et facile d'accès.

### 3 Signalisation

#### Un panneau indicateur tactile doit :

- S'il sert à signaler une porte, être posé au mur du côté verrou de celle-ci;
- Le cas échéant, avoir le bord vertical avant situé à  $150 \pm 10$  mm du cadre de la porte (voir la figure 3);
- Dans le cas de portes à double battant ou s'il n'y a pas de mur du côté verrou de la porte, être installé sur le mur adjacent le plus proche;
- Permettre à une personne de s'en approcher à une distance d'au plus 100 mm près sans rencontrer d'objets en saillie ni avoir à se tenir à l'intérieur du débattement d'une porte;
- Être posé de façon que son axe horizontal soit à  $1500 \pm 25$  mm du plancher; et
- Être entouré d'un dégagement latéral sur le mur adjacent d'au moins 75 mm.

Figure 3

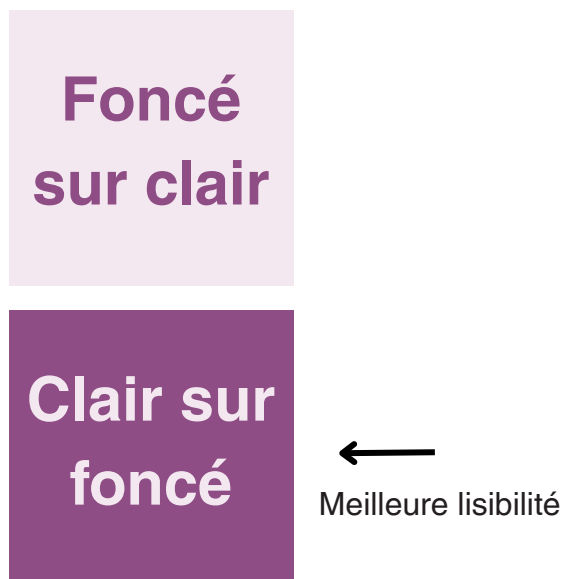


### 3 Signalisation

#### Les lettres et les chiffres sur les panneaux indicateurs doivent :

- Utiliser une police sans empattement;
- Être des chiffres arabes;
- Présenter un rapport largeur/hauteur entre 3:5 et 1:1;
- Présenter un rapport largeur de trait/hauteur entre 1:5 et 1:10;
- Avoir une luminance (couleur) contrastante d'au moins 70 % avec leur arrière-plan (voir la figure 4);
- Être en relief, de 0,8 à 1,5 mm au-dessus de la surface (voir la figure 3);
- Être accompagnés de caractères en braille intégral placés près du bord inférieur du panneau;

Figure 4



#### Utilisation de l'écriture en braille :

- Doit être intégrale pour les panneaux contenant jusqu'à 10 mots, tandis que l'écriture en braille abrégé est employée lorsque le texte dépasse 10 mots.

#### Les pictogrammes et les symboles figurant sur les panneaux indicateurs tactiles doivent être :

- En relief de 0,8 à 1,5 mm au-dessus de la surface;
- D'une hauteur d'au moins 150 mm; et
- D'une luminance (couleur) contrastante d'au moins 70 % par rapport à leur arrière-plan.

#### Bonnes pratiques :

Les salles de douche, d'habillage et de toilettes peuvent être indiquées par des objets qui les représentent.



Pictogramme représentant une douche et un vestiaire



Pictogramme représentant des toilettes et un lavabo



Pictogramme représentant des toilettes et le symbole d'accessibilité universelle

# VESTAIRE UNIVERSEL

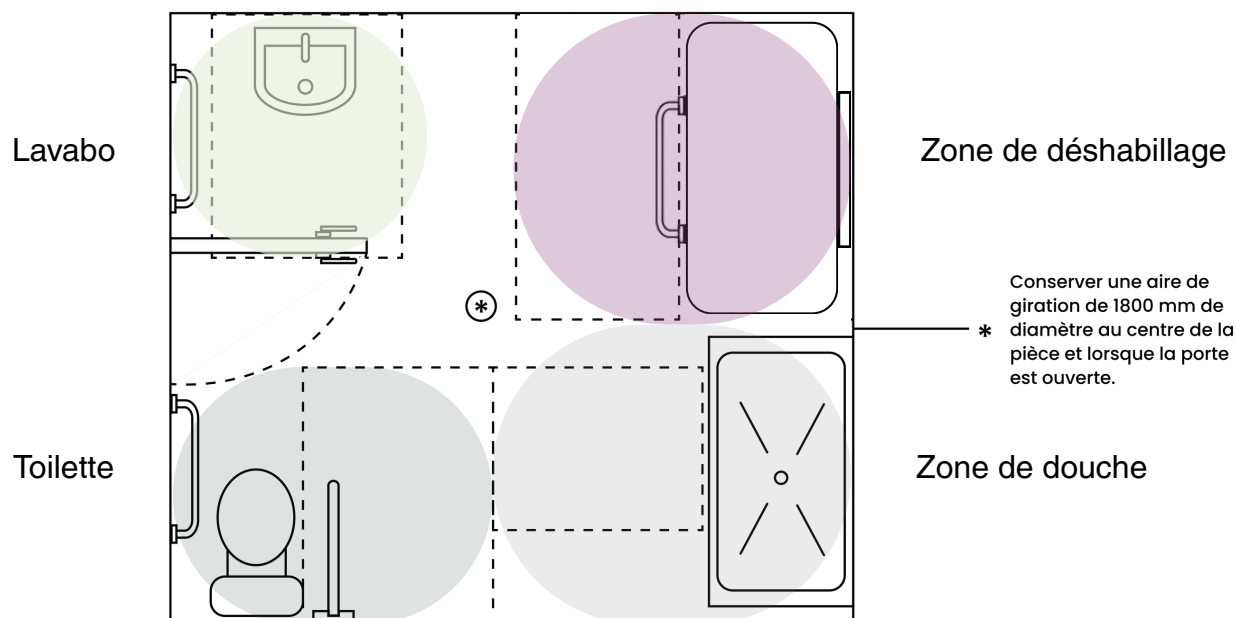
## FICHES-CONSEILS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

### 4 Toilette universelle

#### Généralités :

- La toilette universelle comprend une douche, un espace de déshabillage, une toilette, et un lavabo (figure 4).
- La porte doit s'ouvrir vers l'extérieur ou, si elle s'ouvre vers l'intérieur, une superficie de plancher libre d'au moins 820 mm sur 1390 mm doit être prévue au-delà de l'espace de débattement de la porte, à l'intérieur de la pièce. La superficie de plancher libre doit être telle qu'elle permet une approche parallèle sur le côté long du banc et une manoeuvre circulaire de 2100 mm de diamètre.
- La porte de la cabine devrait être fermée du sol au plafond afin d'assurer la confidentialité et la sécurité de l'utilisateur.

Figure 4



## 4.1 Espace douche

### Généralités :

- La température de l'eau alimentant la douche ou la baignoire ne doit pas dépasser 49 °C.
- Les cabines de douches à accès en fauteuil roulant doivent avoir une superficie libre intérieure d'au moins 900 mm sur 1500 mm.
- La superficie de plancher libre devant l'entrée de la cabine de douche doit être d'au moins 900 mm sur 1500 mm, cette dernière dimension étant parallèle à l'entrée de la cabine (voir la figure 5).

### Un seuil à l'entrée d'une douche à accès en fauteuil roulant doit :

- Avoir une hauteur maximale de 13 mm; et
- S'il mesure entre 7 et 13 mm de hauteur, avoir un biseau d'au plus 1:2 (50 %).

### Bonnes pratiques :

- Un siège rabattable devrait être ajouté sur la paroi latérale où se trouve la barre d'appui verticale.
- Les barres d'appui devraient offrir un contraste de luminance (couleur) avec l'arrière-plan.
- Le seuil devrait affleurer le sol et comporter un drain au sol intégré ou une barrière d'eau escamotable.
- Fournir des rideaux pour l'intimité et pour que la zone environnante reste sèche.
- Veiller à ce qu'aucune enceinte, comme des portes ou des rideaux, n'entrave le transfert ou les commandes.
- Installer un bouton d'appel d'urgence.
- Identifier clairement et sans ambiguïté les commandes de température.

### Le plancher de douche doit :

- Être antidérapant même lorsqu'il est mouillé; et
- Présenter une légère pente pour assurer l'évacuation de l'eau.

### Une pomme de douche doit :

- Être du type douche-téléphone;
- Être munie d'un tuyau flexible d'au moins 1800 mm de longueur;
- Pouvoir aussi être utilisée comme une pomme de douche fixe;
- Être installée verticalement de manière à pouvoir être réglée à une hauteur entre 1200 et 2030 mm au-dessus du plancher et ne pas nuire à l'utilisation des barres d'appui; et
- Être protégée par un robinet.



## 4.2 Espace déshabillage

### La zone de déshabillage doit avoir :

- Une table à langer pour adulte (figure 6)
- Un système d'appel d'urgence avec les panneaux appropriés, qui fera allumer un voyant indicateur et produira un signal sonore à l'intérieur et à l'extérieur de la salle.
- Un crochet à vêtements accessible situé à une distance ne dépassant pas 1200 mm au-dessus du plancher; et formant une saillie d'au plus 40 mm du mur;
- Un miroir pleine longueur; et
- Des barres d'appui conformes
- Un espace de transfert de 900 mm sur 1500 mm adjacent au banc accessible doit être prévu.

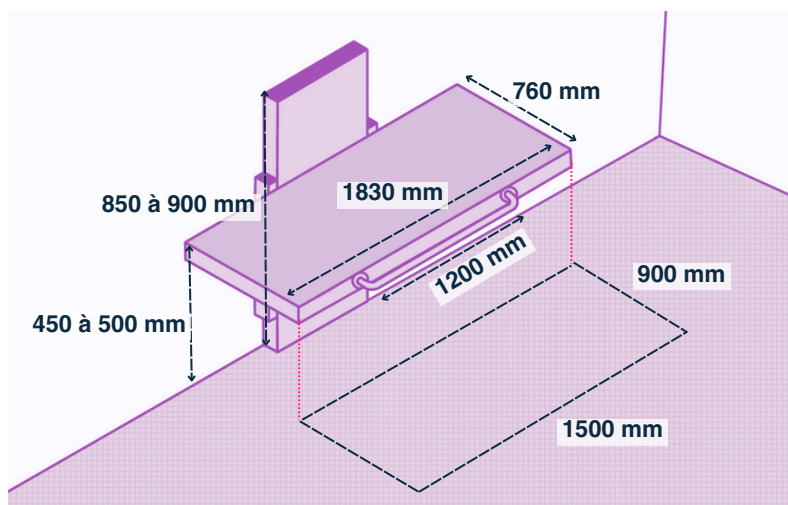
### Bonnes pratiques :

- Offrir un système de lève-personne pour éliminer la nécessité de soulever manuellement une personne si l'auto-transfert n'est pas possible.
- Offrir un sèche-corps à air chaud.

### Table à langer pour adulte (figure 6)

- Prévoir une table à langer pour adultes (figure 7) avec un espace libre au sol d'au moins 900 mm sur 1830 mm à l'avant.
- Prévoir un banc accessible d'une superficie minimale de 760 mm sur 1830 mm. Permettre l'ajustement de la hauteur du banc entre 450 et 500 mm au plus bas et entre 850 et 900 mm au plus haut, mesuré à partir du revêtement de plancher.
- Fixer une barre d'appui horizontale d'une longueur minimale de 1200 mm directement au banc accessible.

Figure 6



### 4.3 Lavabo

- Se référer à la fiche technique “Salle de toilette”, point 6 - Lavabo :  
[https://www.gatineau.ca/docs/guichet\\_municipal/accessibilite\\_universelle/edifices\\_lieux\\_publics/5.pdf](https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/accessibilite_universelle/edifices_lieux_publics/5.pdf) .

### 4.4 Toilette

- Se référer à la fiche technique “Salle de toilette”, point 4 - Salle de toilette individuelle mixte :  
[https://www.gatineau.ca/docs/guichet\\_municipal/accessibilite\\_universelle/edifices\\_lieux\\_publics/5.pdf](https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/accessibilite_universelle/edifices_lieux_publics/5.pdf) .

## 5 Cabine individuelle de douche et de déshabillage

### Bonnes pratiques :

- **Cabines individuelles entièrement fermées** : Chaque cabine doit être équipée de parois et de portes allant du sol au plafond afin d'assurer une intimité et une sécurité complètes pour tous les usagers, quel que soit leur genre.
- **Dimensions inclusives des cabines** : Les cabines doivent être suffisamment spacieuses pour accueillir des personnes de toutes morphologies, des personnes utilisant des aides à la mobilité ainsi que, au besoin, plusieurs personnes simultanément (par exemple un·e aidant·e ou une famille). L'idéal est d'offrir des cabines de différentes tailles. Cette configuration permet à chaque personne utilisatrice de choisir librement l'espace le plus adapté à ses besoins, que ce soit en matière de dimensions, d'accessibilité ou de niveau d'intimité recherché.
- **Miroir dans chaque cabine de déshabillage** : L'intégration d'un miroir dans toutes les cabines facilite la gestion de l'apparence personnelle. Cette disposition est particulièrement bénéfique pour les personnes qui souhaitent préserver leur confidentialité vis-à-vis d'autres genres pendant le changement.
- **Signalisation universelle renforcée** : Une signalisation claire et inclusive doit informer l'ensemble des personnes utilisatrices que l'espace est sécuritaire et accessible à toutes et à tous. Une attention particulière peut être portée à la communication destinée aux personnes qui souhaitent s'assurer de la présence d'espaces fermés, en précisant que les cabines individuelles garantissent un environnement confidentiel et sécuritaire.

## 6 Cabine individuelle de toilette

### Bonnes pratiques :

- Comme pour les cabines de douche et de déshabillage, les portes et parois des cabines de toilette doivent être entièrement fermées du sol au plafond.
- Une conception inclusive doit prévoir des produits menstruels non genrés ainsi que des poubelles facilement accessibles, idéalement dans chaque cabine.

## 7 Casiers accessibles

### Généralités :

- S'assurer qu'un espace libre approprié est fourni devant les installations d'entreposage et les casiers pour accueillir les personnes qui utilisent des aides à la mobilité.
- S'assurer que les étagères et les cintres sont à une hauteur accessible pour une portée facile pour les utilisateurs en position assise .

### Bonnes pratiques :

- Veiller à ce que les casiers soient offerts à différentes hauteurs.
- Fournir une signalisation d'identification avec de gros caractères à contraste élevé, des caractères en relief et du braille.
- Prévoir des accessoires qui sont faciles à utiliser, pouvant être actionnés d'une seule main, en utilisant une force minimale et sans exiger un contrôle fin des doigts, une prise ferme, un pincement ou une torsion du poignet.

## 8 Bancs accessibles

### Généralités :

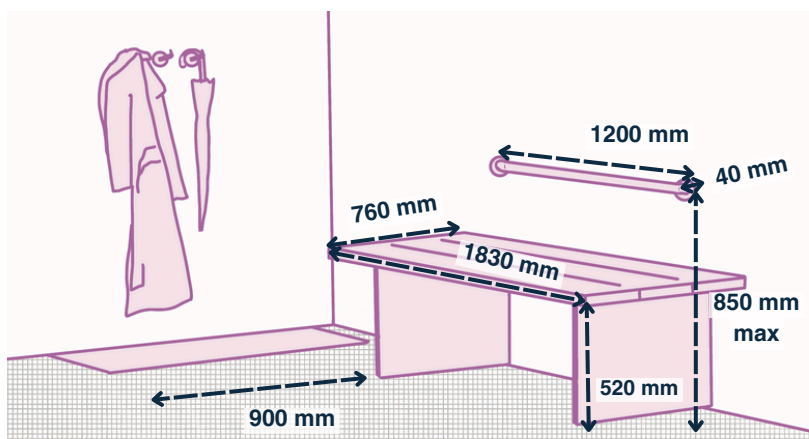
Lorsqu'un banc accessible est installé, il doit :

- Être situé le long d'une voie accessible;
- Offrir une superficie de plancher libre adjacente d'au moins 900 mm de largeur à l'avant, sur toute sa longueur du banc;
- Mesurer au moins 760 mm de largeur sur 1830 mm de longueur;
- Avoir sa surface supérieure se trouvant entre 480 et 520 mm au-dessus du plancher [voir la figure 6];
- Avoir une surface exempte d'arêtes, d'angles vifs ou de matériaux abrasifs;
- Être facile à nettoyer;
- Être conçue pour supporter un poids d'au moins 250 kg; et
- Être munie d'une barre d'appui horizontale conforme à l'article 6.2.5, qui est centrée dans le sens de la longueur du banc, qui mesure au moins 1200 mm de longueur; et qui est fixée à une hauteur entre 750 mm et 850 mm au-dessus du plancher.

### Bonnes pratiques :

- Offrir une variété d'options de sièges, y compris des sièges avec et sans accoudoirs et des sièges avec dossier.
- Veiller à ce que les sièges aient une surface antidérapante lorsqu'ils sont mouillés.
- Veiller à ce que les sièges soient confortables et qu'ils disposent de bords arrondis.
- Veiller à ce que les sièges contrastent visuellement avec les surfaces environnantes.
- Veiller à ce que des sièges soient offerts à côté des casiers.
- Veiller à ce que l'accès aux sièges soit direct et sans obstacle.

Figure 6



## 9 Distributeurs de savon, sèche main et sèche cheveux

### Généralités :

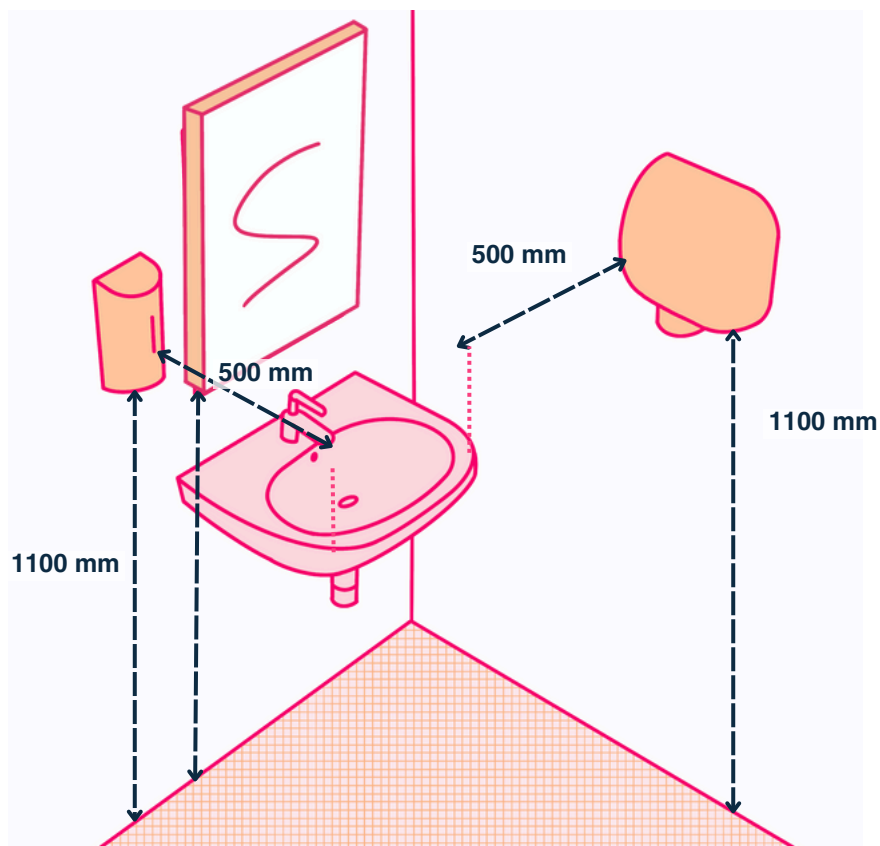
Les distributeurs de savon, les sèche main (figure 6) :

- Sont installés près d'un lavabo accessible
- Être à 500 mm ou moins d'une personne assise devant le lavabo
- Être situé de façon que le point de distribution soit à 1100 mm ou moins au-dessus du plancher
- Être actionnable d'une seule main pour que le savon coule dans la paume de cette main

### Bonnes pratiques :

- Installer des sèche-mains et des sèche-cheveux à différentes hauteurs permet à chaque personne utilisatrice d'accéder facilement à l'appareil qui lui convient le mieux.

Figure 6



## Bibliographie

HCMA Architecture + Design. (2018). Designing for inclusivity: Strategies for universal washrooms and change rooms in community and recreation facilities (Version 1.1). Repéré à [www.hcma.ca/resources](http://www.hcma.ca/resources)

Crémier, L. (2024). Inclusion LGBTQ+ dans l'environnement bâti [Guide]. Conseil québécois LGBT. [www.conseil-lgbt.ca/architecture](http://www.conseil-lgbt.ca/architecture)

CSA Group. (2023). CSA/ASC B651:23: Norme nationale du Canada – Conception accessible pour l'environnement bâti. CSA Group.

Harwood-Jones, M., Martin, K., & Airton, L. (2021, août). Research and recommendations on gender-inclusive washrooms and changerooms: Provost's Action Group on Gender and Sexual Diversity report.

Gouvernement du Québec. (s.d.). Vestiaires universels – L'exemple de quelques villes québécoises (Boîte à outils – Pour prévenir les inégalités entre les femmes et les hommes). <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/ADS/BO-boite-outils-ADS-vestiaires-universels-SCF.pdf>

Ando, R., Chow, M., Tsang, L., Pihoc, C., & Trinh, T. (2019, avril 2). Increasing universal change room usage. University of British Columbia, KIN 464.